



DOJO LYON MASSENA
Association EUROPE LYON AIKIDO
86 rue Masséna, 69006 LYON – 04.78.35.35.23

Conditions générales d'inscription
2011 / 2012 AIKIDO ADULTES (page 1/2)

KARATE-DO

Adultes

Remplir et signer les 2 pages du dossier d'inscription

- Joindre : ⇒ un **certificat médical**
⇒ le règlement (1 à 4 **chèques**)
⇒ 1 **photo** (pour les nouveaux uniquement).

Mme Mlle Mr Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Profession : _____

Téléphone : (_____) _____

Email : _____ @ _____

Merci de nous signaler dans ce cadre toute information liée à votre santé que vous jugez utile de porter à notre connaissance, c'est-à-dire toute faiblesse ou handicap pouvant présenter un risque pour vous ou votre entourage :

Je m'engage à respecter pleinement et sans conditions le règlement intérieur du Dojo et de l'association Europe Lyon Aikido dont un extrait est présenté au dos de cette feuille.

Fait à : _____

Date : _____

Signature : _____

KARATE-DO Cotisations 2011 / 2012.

ASSURANCE et FRAIS D'INSCRIPTION inclus

Merci de cocher les cases correspondantes à votre choix :

Tarif normal ~~350~~ €
- 40 € = **310 €**

Tarif retraité ~~340~~ €
- 30 € = **280 €**

Tarif réduit * ~~270~~ €
- 30 € = **240 €**

LICENCE (facultative) : 35 €

**Aidez le dojo en
faisant un don !**

Je désire faire un don pour aider le Dojo à financer ses travaux d'aménagement en versant une somme de : _____ €

Je choisis de régler par 1 2 3 4 chèque(s) espèces.

TOTAL 2011 / 2012 : _____ €

**En raison des travaux de
septembre : réduction
exceptionnelle sur les
inscriptions d'octobre !**

- ⇒ **Une réduction « famille »** (hors licence) pour les membres de la même famille (parents / enfants, frères / sœurs) de -15% pour le 2^e membre (-20% le 3^e, -25 % le 4^e).
- ⇒ **Aucun remboursement possible au delà des 8 jours d'essais.**
- ⇒ * **Tarif réduit** concerne toute personne, Chômeur, Etudiant ou Retraité ayant un revenu inférieur à 1000 €/mois.

Petit questionnaire pour les nouveaux

⇒ **Avez-vous déjà pratiqué le Karaté-Do ?**
Combien de temps ? Dans quel Dojo ?

⇒ **Comment avez-vous connu
notre Dojo ?**



Présentation et extrait du règlement intérieur

Nous vous souhaitons la bienvenue et sommes très heureux de vous accueillir au sein de notre Dojo qui a pour objectif la pratique et le développement de nos disciplines traditionnelles. Nous concentrons tous nos efforts sur la qualité de l'enseignement et la sécurité de chacun. C'est pourquoi, nous tenons à vous faire part ici de quelques points importants de notre règlement intérieur.

☺ Au sujet des nouvelles inscriptions : afin de vous permettre de faire le bon choix, chaque nouvelle inscription enclenche une période d'essai de 8 jours pendant laquelle vous pouvez tout annuler sans avoir à vous justifier. **Passé ce délai de 8 jours, votre inscription sera définitivement enregistrée et aucune cotisation ne pourra être remboursée.**

☺ **Au sujet des mineurs**, l'association se dégage de toute responsabilité dans les 3 cas suivants:

- en dehors des heures de cours, - si l'enfant ne s'est pas présenté au cours, - en cas de cours annulé.

Un enseignant absent se fait systématiquement remplacer pour que le cours ait bien lieu. Mais, même si cela est très rare, un cours peut être annulé à cause d'un problème de dernière minute. C'est la raison pour laquelle **les parents, ou le tuteur légal, doivent s'assurer de la présence de l'enseignant à chaque cours.**

☺ Pour la sécurité de chacun, le Président, le Directeur, et l'enseignant, se gardent le droit et la responsabilité de renvoyer immédiatement toute personne qui compromettrait la pratique, ou qui aurait une attitude ou des propos déplacés ou dangereux.

☺ Nous sommes très attachés au cadre de la pratique et à l'enseignement. Le KARATE-DO se pratique dans notre DOJO (lieu où l'on pratique la Voie) qui fonctionne sur la base de règles traditionnelles garantissant un apprentissage de qualité et la sécurité de chacun. Nous vous invitons à prendre connaissance du règlement intérieur affiché dans l'entrée du dojo.

Nous espérons que vous apprécierez la bonne ambiance, la qualité de l'enseignement, l'organisation des cours, et, évidemment, la pratique de nos disciplines. Toute notre équipe reste à votre entière disposition pour toutes vos questions et vous souhaite une bonne et heureuse année de pratique.

Autorisation d'intervention médicale en cas de besoin pour les années 2011 et 2012

Un accident, même s'il est peu probable, est toujours possible. Dans ce cas, l'évacuation se fait vers le centre hospitalier le plus proche. Le personnel médical se refusant d'intervenir sans un accord préalable écrit, nous vous demandons de bien vouloir compléter cette attestation.

Je soussigné(e) : _____

Demeurant : _____

Atteste avoir pris connaissance de la présentation et extrait du règlement intérieur présenté sur cette page et autorise, pour les années 2011 et 2012, le responsable à prendre toutes les mesures nécessaires pour ma santé ; y compris l'hospitalisation et l'intervention chirurgicale d'urgence selon les prescriptions du corps médical consulté.

Fait à : _____

Signature précédée de la mention " lu et approuvé " :

Date : _____